

**Assemblée générale**

Soixantième session

*Documents officiels***Première Commission****8^e** séanceLundi 10 octobre 2005, à 15 heures
New York

Président : M. Choi (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 heures.

Catastrophes naturelles survenues en Asie du Sud et en Amérique centrale

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Première Commission, j'adresse mes sincères condoléances aux victimes du séisme survenu en Asie du Sud à la fin de la semaine dernière. J'ai été horrifié lorsque j'ai appris la tragique nouvelle et je suis bouleversé par l'étendue du désastre, particulièrement par les innombrables pertes en vies humaines au Pakistan. J'espère vivement que les opérations de secours interviendront rapidement pour éviter de nouvelles victimes et sauver des vies et des biens dans la région touchée. Je suis certain que la solidarité et la sympathie internationales accompagneront les populations et les gouvernements de la région.

Je voudrais également adresser mes vives condoléances aux populations et aux gouvernements d'Amérique centrale qui ont subi les conséquences du cyclone qui s'est produit la semaine dernière. Nos plus sincères condoléances vont aux victimes et à leurs familles dans la région, notamment au Guatemala où le nombre de morts est le plus élevé. Je souhaite vivement que la communauté internationale n'épargne aucun effort pour aider cette région à se rétablir le plus vite possible.

Points 85 à 105 (suite)**Débat thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail et au calendrier, la Commission entamera aujourd'hui la deuxième étape de ses travaux : examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

En vertu des décisions concernant la rationalisation des travaux de la Première Commission, cette étape de nos travaux associera le débat sur des questions précises et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision. Je rappelle aux délégations que le document A/C.1/60/CRP.2 contenant le calendrier et les points soumis aux débats thématiques a été distribué la semaine dernière, après avoir été approuvé.

Comme je l'ai précédemment indiqué, les séances officielles durant cette deuxième étape seront divisées chacune en trois parties afin que la Commission puisse utiliser le temps qui lui est alloué à des débats productifs et à la présentation de tous les projets de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



résolution de manière efficace et en temps voulu. La première partie de certaines séances commencera par l'intervention d'un invité, comme consigné dans le document A/C.1/60/CRP.2. À l'issue de cette intervention, je suspendrai brièvement la séance officielle de façon à pouvoir tenir une séance officielle de questions-réponses avec l'orateur invité. Après quoi, nous reprendrons immédiatement la séance officielle et aborderons la deuxième partie qui comprendra les interventions des délégations sur la question à l'examen. La dernière partie sera consacrée à la présentation des projets de résolution.

En outre, comme je l'ai déjà mentionné, il n'y aura pas de liste officielle des orateurs pour cette deuxième étape de nos travaux. Toutefois, il est souhaitable que les délégations informent le Secrétariat, avant les séances, de leur intention d'intervenir. Dans le cas contraire, les demandes d'intervention se feront directement dans l'hémicycle le jour donné.

Je vois que nous avons parmi nous aujourd'hui des jeunes collègues du Programme de bourses sur le désarmement. Au nom de la Commission, je leur souhaite une chaleureuse bienvenue.

Nous allons maintenant commencer notre débat sur la question des armes nucléaires. Puisque nous n'avons pas d'invité aujourd'hui, je donne la parole aux délégations qui souhaitent intervenir sur un point précis à l'examen.

M. Freeman (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de tous les autres pays qui se joignent à cette intervention.

Je voudrais d'abord m'associer au Président, au nom de l'Union européenne, pour présenter nos plus sincères condoléances à toutes les victimes du tragique séisme qui a frappé le Pakistan et des inondations qui se sont produites au Guatemala à la fin de la semaine dernière. J'invite nos collègues, les représentants du Pakistan et du Guatemala, à transmettre ce message à leurs autorités.

L'omission de toute mention au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans le document final du sommet (résolution 60/1), les résultats décevants de la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) ainsi que la paralysie de la Conférence du désarmement, traduisent

un regrettable manque de convergence dans l'analyse des défis auxquels nous devons faire face et dans la façon de les surmonter.

Dans notre intervention à la deuxième séance du débat général, nous avons exprimé notre profonde déception de l'absence de référence à la non-prolifération et au désarmement dans le document final du sommet. Néanmoins, nous avons réaffirmé notre soutien à un régime universel de non-prolifération, appuyé par un solide système de garanties internationales et le TNP. Selon l'Union européenne, la prévention d'une prolifération nucléaire et la recherche du désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP sont essentiels pour la paix et la sécurité.

Le TNP est la pierre angulaire de ce régime, fondé sur trois piliers qui se renforcent mutuellement : non-prolifération, désarmement et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À nos yeux, cet organe est tout aussi important aujourd'hui qu'il l'était lors de sa création, il y a 35 ans. L'Union européenne continuera de maintenir l'intégrité du TNP et de promouvoir tous les objectifs énoncés dans le Traité de façon structurée et équilibrée, comme consigné dans la Position commune de l'Union européenne adoptée avant la Conférence d'examen, le 25 avril dernier.

Nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP tenue cette année n'ait pas pu se mettre d'accord sur un document final substantiel pour faire face aux défis les plus pressants au Traité. Il s'agit, selon nous, d'une occasion manquée. Néanmoins, la Conférence a fourni l'occasion de débattre de différents moyens concrets d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, d'encourager la poursuite du désarmement nucléaire et d'examiner d'autres questions que nous souhaitons voir avancer. À notre avis, et comme exprimé dans la Stratégie de l'Union contre la prolifération des armes de destruction massive, le meilleur moyen de contrer la menace à la sécurité internationale est d'adopter une approche multilatérale en matière de non-prolifération.

L'Union européenne continue d'appuyer les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen de 2000 en tenant compte de la situation actuelle. Nous notons également que le rapport final de la Conférence d'examen de 2005 (TNP/CONF.2005/57) qui inclut le programme de

travail adopté par consensus à la Conférence, constitue une référence pour le futur processus d'examen auquel l'Union s'engagera sur la base de notre Position commune. Nous continuerons également d'œuvrer à l'adhésion universelle au TNP et demandons aux États qui n'y sont pas encore parties de se joindre à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer les observations faites par la Présidence de l'UE à New York, le 27 mai dernier, à savoir que pour contribuer à un meilleur fonctionnement du TNP nous devrions envisager de tenir la première session du comité préparatoire pour la prochaine conférence, en 2007, à Vienne.

Selon l'UE, le système international de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est essentiel à la vérification du régime mondial de non-prolifération nucléaire et au succès de ce système multilatéral. L'UE estime que les accords mondiaux de garanties liés aux protocoles additionnels représentent la norme actuelle de vérification de l'AIEA. Ils permettent aux États parties de démontrer qu'ils respectent leurs obligations au titre de l'article III du TNP. Les États membres de l'UE travaillent également à faire du protocole additionnel une condition d'approvisionnement pour les exportations de matières nucléaires.

Les technologies d'enrichissement et de retraitement nucléaires sont, une fois encore, au centre de l'attention de la communauté internationale en raison de leur double usage. Pour l'UE, il est important d'encourager les garanties d'accès aux services liés au combustible nucléaire ou au combustible lui-même, selon des conditions appropriées. À cet égard, l'Union prend note du rapport du Groupe d'experts de l'AIEA sur les approches multilatérales au cycle du combustible nucléaire, publié par le Secrétariat de l'AIEA en février dernier, et sur la nécessité d'entamer des discussions à ce sujet au sein de l'AIA, le plus rapidement possible.

L'Union européenne appuie la suspension de la coopération nucléaire avec un État lorsque l'AIEA n'est pas en mesure de donner des assurances suffisantes que le programme nucléaire de cet État est envisagé à des fins exclusivement pacifiques. Cette suspension devrait se poursuivre jusqu'à ce que l'Agence puisse fournir ces assurances. Nous demandons également un renforcement du rôle du

Conseil de sécurité qui, en dernière analyse, est l'arbitre de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'il puisse prendre des mesures appropriées en cas de non-respect des obligations du TNP.

Comme nous l'avons souligné dans notre intervention dans le débat général, le programme nucléaire iranien continue d'être un sujet très préoccupant pour l'Union européenne. L'Union appuie fermement l'action de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, en association avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, pour trouver un accord acceptable susceptible de ramener la confiance de la communauté internationale à l'égard des intentions iraniennes. Nous reconnaissons le droit inaliénable des parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II du TNP. Cependant, il est essentiel de maintenir un équilibre entre les droits et les obligations envisagées dans le Traité. Selon nous, il incombe à un État qui ne respecte pas ses engagements de revenir au plein respect et de rétablir la confiance nécessaire dans la nature exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. Dans le cas précis de l'Iran, cette confiance pourrait renaître par l'arrêt de la production de matières fissiles et des activités liées à l'enrichissement. La résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA le 24 septembre déclare que l'Iran ne respecte pas ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération mais le fait d'avoir différé la transmission du rapport au Conseil de sécurité donne maintenant à ce pays l'occasion de tenir compte des préoccupations de la communauté internationale.

Pour sa part, l'Union européenne est prête à reprendre des négociations dans le cadre de l'accord intervenu entre les Européens et l'Iran en novembre dernier. C'est seulement lorsque l'Iran démontrera, au-delà de tout doute, qu'il ne cherche pas à acquérir une capacité nucléaire militaire qu'il pourra rétablir de meilleures relations avec l'Europe et avec la communauté internationale dans son ensemble.

De même, comme nous l'avons souligné dans notre intervention au cours du débat général, l'Union se félicite de la déclaration conjointe des participants aux entretiens des six, le 19 septembre, et reconnaît le travail ardu des participants ainsi que la souplesse et la coopération dont ils ont fait montre. Nous notons, entre

autres, le renouvellement de l'engagement de la République populaire démocratique de Corée d'abandonner les armes nucléaires et tous les programmes nucléaires existants et sa volonté de revenir au TNP. Cependant, pour l'Union européenne, les programmes d'armement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constituent une grave violation de ses engagements au titre du TNP, de son Accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Accord cadre entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et de la Déclaration conjointe Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous continuons de déplorer l'intention déclarée de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et demandons que des mesures soient prises face à cette situation. Nous espérons une rapide mise en application de ces engagements et l'établissement d'accords de vérification effectifs. L'UE a appuyé tout au long les entretiens des six parties et reste prête à apporter son aide de quelque manière que ce soit.

À la Conférence d'examen du TNP de 2000, qui s'est tenue au début de cette année, nous avons souligné les incidences possibles d'un retrait du TNP sur la paix et la sécurité internationales. Selon nous, il convient d'étudier d'urgence les mesures visant à décourager les retraits du Traité et de les adopter dans le cadre du TNP.

De l'avis de l'UE, tout doit être fait pour empêcher des terroristes d'avoir accès à des armes ou matières nucléaires qui pourraient être utilisées dans des dispositifs radiologiques. Le commerce illicite lié aux armes de destruction massive, notamment à l'équipement et aux technologies nucléaires hautement sensibles, est très préoccupant.

Nous devons nous unir en une action commune pour renforcer le régime de non-prolifération en mettant fin à ses lacunes et à ses faiblesses. L'Union s'est engagée à établir de solides contrôles à l'exportation aux niveaux national et international et pour compléter nos obligations au titre du TNP. L'UE appuie le renforcement des directives du Groupe des fournisseurs nucléaires et invite le Groupe et le Comité Zangger à partager leur expérience en matière de contrôles à l'exportation pour faire face aux nouveaux défis à la non-prolifération.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité joue un rôle fondamental dans la mise en place d'un mécanisme efficace de prévention et de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs moyens de production et de fourniture à destination ou en provenance d'États ou d'acteurs non étatiques du monde entier. La résolution demande, entre autres, aux États, en accord avec leurs autorités juridiques et leur législation, et conformément au droit international, de prendre des mesures communes pour prévenir le commerce illicite des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de leurs vecteurs et des matières connexes. Nous invitons les États à poursuivre ce travail essentiel. L'Union européenne entend offrir son aide pour l'application des dispositions de la résolution. Nous sommes prêts à fournir une assistance pour mettre en place une infrastructure juridique et administrative et partager notre expérience de formation des autorités nationales respectives.

L'Union européenne appuie et encourage les États à participer à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à l'Initiative pour la réduction des menaces mondiales. Nous souhaitons tout particulièrement la rapide ratification des amendements à la Convention sur la protection physique agréée à la conférence diplomatique qui s'est tenue à Vienne en juillet dernier. Nous soulignons l'importance qui s'attache à la sécurité des matières et installations nucléaires et demandons à tous les États que des arrangements effectifs soient pris à l'égard de la protection.

Au cours de notre débat général nous avons affirmé notre soutien continu à la poursuite du désarmement nucléaire et nous nous sommes félicités de la réduction des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques et de leurs vecteurs depuis la fin de la guerre froide. Il convient maintenant de procéder à une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, notamment de la part de ceux dotés des arsenaux les plus importants. À cet égard, l'application du principe d'irréversibilité devrait guider toutes les mesures prises dans les domaines du désarmement nucléaire et du contrôle des armements en tant que contribution au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous poursuivons nos efforts pour garantir la

transparence en tant que mesure de confiance spontanée.

La paralysie actuelle de la Conférence du désarmement nous préoccupe de plus en plus. Les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité nécessitent qu'il soit mis fin à cet état de choses. C'est essentiel. L'UEA est déterminée à réunir un consensus sur un programme de travail au sein de la Conférence et se félicite que de nouvelles idées aient été présentées ces dernières années. Nous apprécions les initiatives de promouvoir un consensus sur un programme de travail. Nous appuyons les efforts de la présidence de la Conférence à cette fin.

L'UE attache une importance particulière à la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement en tant que moyen de renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous appelons de nouveau à une rapide conclusion d'un traité non discriminatoire, universellement applicable en vue d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sans préalable et tenant compte du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant.

En attendant l'entrée en vigueur dudit traité, l'UE invite tous les États à décréter et observer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'UE se félicite de l'action menée par ceux des cinq États dotés d'armes nucléaires qui ont décrété ce moratoire.

Nous reconnaissons l'importance, du point de vue du désarmement nucléaire, des programmes de destruction et d'élimination d'armes nucléaires et l'élimination des matières fissiles, tel que défini dans le Partenariat mondial du Groupe des Huit (G-8).

L'entrée en vigueur, le plus rapidement possible, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, est un élément essentiel du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous appelons tous les États, notamment ceux figurant à l'annexe 2 du Traité, à signer et ratifier ce traité sans retard et sans préalable. En attendant l'entrée en vigueur de cet instrument, nous invitons tous les États à respecter un moratoire et à s'abstenir de tout acte contraire aux obligations et dispositions du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous soulignons l'importance des

travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité, et appuyons fermement les activités du Représentant spécial des États qui ont ratifié le Traité et ses efforts pour promouvoir l'adhésion universelle.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires exigera, lorsqu'il sera mis en vigueur, un régime de vérification efficace pour garantir que tous les États remplissent leurs obligations au titre de cet instrument. À cet égard, l'Union européenne se félicite des progrès réalisés dans la mise en place du Système international de surveillance. Le Système n'a pas de précédent dans sa portée technique et sa couverture mondiale. Ses capacités de détection représentent d'ores et déjà une dissuasion importante pour tout État qui voudrait se livrer à des essais d'armes nucléaires. L'établissement d'inspections sur place, élément essentiel du régime de vérification, continue également à progresser.

Certes, le principal objectif du système de vérification du Traité est de contrôler la bonne application de ses dispositions, mais nous souhaitons également que l'on continue à développer les avantages civils et scientifiques du système. Si les données émanant des technologies de vérification peuvent réduire les conséquences humanitaires de certaines catastrophes naturelles et sauver des vies – et nous en avons eu des exemples récemment – nous avons la responsabilité morale de les mettre à la disposition des organisations d'alerte en cas de catastrophe. En outre, l'exploitation des nouvelles connaissances scientifiques offertes par le système de vérification encouragerait les États à profiter de ces avantages en signant et ratifiant le Traité.

Nous demandons à la communauté internationale d'œuvrer pour mettre un terme à l'instabilité régionale et à l'insécurité ainsi qu'aux situations de conflit très souvent à l'origine de tous les programmes d'armements, notamment de la mise au point de programmes d'armement nucléaire. L'Union continue d'accorder une grande importance à la création internationalement reconnue de zones exemptes d'armes nucléaires fondées sur des accords librement conclus entre les États intéressés pour favoriser la paix et la sécurité régionales et promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, la stabilité et la confiance. Nous nous félicitons de la ratification par les États dotés d'armes nucléaires des protocoles pertinents, après les consultations nécessaires. L'UE

reconnaît la valeur des garanties de sécurité existantes qui sont juridiquement contraignantes et fixées dans le cadre de ces protocoles. Nous espérons que les questions extrêmement importantes relatives aux zones exemptes d'armes nucléaires pourront être réglées par des consultations, conformément aux directives des Nations Unies, et avec l'accord de toutes les parties intéressées.

L'UE souligne également l'importance des zones exemptes d'armes de destruction massive, nucléaires et autres, et de leurs vecteurs, comme envisagé dans la résolution 667 (1991) du Conseil de sécurité. Nous appelons tous les États de la région du Moyen-Orient à établir une zone exempte d'armes nucléaires effectivement vérifiable, ainsi que de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Avant de terminer, je tiens à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique et son directeur général, M. Mohamed ElBaradei, qui se sont vu décerner cette année le Prix Nobel de la paix. Cette distinction témoigne de l'importance qui s'attache aux travaux de l'AIEA.

M. Zhang Yan (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom de la délégation chinoise, j'adresse mes condoléances aux États de l'Asie du Sud et du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan pour les souffrances qu'ils ont endurées à la suite du séisme survenu à la fin de la semaine dernière.

L'achèvement de la guerre froide et une nouvelle situation en termes de sécurité nous ont permis de procéder à une réduction importante des armes nucléaires et d'aspirer à l'interdiction complète et à la destruction totale de ces armes. La progression du processus de désarmement nucléaire et la réduction constante du rôle des armes nucléaires dans les affaires politiques internationales et dans les politiques nationales de sécurité sont deux facteurs très importants pour améliorer le climat de sécurité internationale et promouvoir le processus de non-prolifération nucléaire. À cet égard, les États dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière et primordiale. Il est anachronique de s'en tenir à une mentalité de guerre froide, de préconiser une stratégie préventive, d'énumérer des pays comme cibles d'une frappe nucléaire, d'abaisser le seuil d'utilisation des armes nucléaires et de mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires à des fins précises.

Il est regrettable que la septième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait par réussi à déboucher sur des résultats concrets. Néanmoins, en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le TNP continuera de jouer un rôle indispensable en préservant le régime international de non-prolifération nucléaire, en réduisant la menace des armes nucléaires et en maintenant la paix et la sécurité mondiales.

Comme toujours, la Chine respectera de bonne foi toutes ses obligations au titre du TNP et s'engage à renforcer le caractère universel, l'efficacité et l'autorité du Traité et à promouvoir, de manière complète et équilibrée, les trois objectifs du TNP : désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous continuerons de participer de façon constructive au processus d'examen du TNP.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine ne s'est jamais dérobée à ses responsabilités ni à ses obligations dans le domaine du désarmement nucléaire. La Chine a toujours été favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. Dès le jour où elle est entrée en possession d'armes nucléaires, la Chine s'est engagée à ne pas utiliser en premier ces armes en tout temps et en toute circonstance et à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes ou contre des zones exemptes de telles armes.

La Chine a toujours honoré ses engagements, que ce soit pendant la guerre froide, lorsque nous étions face à la menace nucléaire ou au chantage nucléaire, ou dans la période de l'après-guerre froide lorsque nous avons assisté aux changements spectaculaires intervenus dans le domaine de la sécurité internationale. La politique de la Chine à cet égard ne changera pas.

La Chine estime que les mesures suivantes devraient être prises pour promouvoir le processus de désarmement nucléaire. Il faudrait établir dans les meilleurs délais un instrument juridique international portant sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire devrait faire suite à un processus juste et raisonnable de réduction échelonnée vers un équilibre à la baisse. Les deux États possédant

les plus vastes arsenaux nucléaires portent une responsabilité particulière à l'égard du désarmement nucléaire. Ils devraient respecter sérieusement les traités sur la réduction des armes nucléaires déjà conclus et réduire encore leurs arsenaux nucléaires de manière vérifiable et irréversible, de façon à créer les conditions permettant d'atteindre l'objectif final du désarmement nucléaire général et complet.

En attendant que l'objectif de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires soit atteint, les États dotés de ces armes devraient s'engager à ne pas les utiliser en premier et à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires.

Les États dotés d'armes nucléaires devraient abandonner la politique de dissuasion nucléaire fondée sur l'emploi en premier de ces armes et en réduire le rôle dans leur doctrine nationale de sécurité.

Les mesures de désarmement nucléaire, notamment les mesures transitoires, devraient suivre les directives visant à maintenir un équilibre et une stabilité mondiaux et une sécurité non diminuée pour tous.

La Conférence du désarmement à Genève devrait rapidement se mettre d'accord sur son programme de travail, ce qui lui permettrait d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire, des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, un traité interdisant la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et de commencer un travail de fond sur ces questions.

La prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires et de leurs vecteurs, représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Prévenir la prolifération des armes de destruction massive est une tâche urgente à laquelle la communauté internationale doit s'atteler. L'objectif final des efforts en matière de non-prolifération est de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales. Pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, il faut adopter une approche intégrée pour s'attaquer à la fois aux symptômes et à leurs causes profondes. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur les points suivants :

Premièrement, il convient de s'efforcer de créer un climat de sécurité internationale et régionale pour inciter à la non-prolifération. Les pays devraient respecter leurs besoins de sécurité respectifs et nouer des relations fondées sur la confiance mutuelle, les intérêts mutuels, l'égalité et la coopération de façon à instaurer la sécurité mutuelle, en éliminant ainsi les causes sous-jacentes à la prolifération.

Deuxièmement, tous les États devraient avoir recours à des moyens politiques et diplomatiques pour résoudre le problème de la prolifération dans le cadre du droit international en vigueur. Des mesures de non-prolifération devraient permettre de promouvoir et de maintenir la sécurité sur le plan international. Il faudrait rechercher des solutions appropriées aux questions de prolifération par le dialogue plutôt que par l'affrontement et par la coopération plutôt que par la pression. Des initiatives en faveur de la non-prolifération ne devraient en aucune façon entraver l'utilisation pacifique de la science et de la technologie.

Troisièmement, le régime de non-prolifération en place devrait être renforcé et amélioré en fonction de la situation globale de la non-prolifération et du développement économique, scientifique et technologique mondial. Toutes les mesures visant à renforcer le régime international de non-prolifération devraient suivre les principes du multilatéralisme et de la prise de décision démocratique au moyen d'une large participation de façon à garantir le caractère équitable, raisonnable et non discriminatoire du système international de non-prolifération. Les Nations Unies et d'autres organisations internationales devraient être amenées à jouer pleinement leur rôle.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Chine s'oppose vigoureusement à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La Chine s'est jointe à tous les traités internationaux et aux organisations internationales pertinentes dans le domaine de la non-prolifération et s'acquitte strictement de ses obligations internationales à cet égard. La Chine participe activement aux échanges internationaux et à la coopération dans le domaine de la non-prolifération. Nous nous sommes efforcés de promouvoir activement le dialogue et la réconciliation et appuyons l'action menée par les parties intéressées pour rechercher un juste règlement des questions nucléaires sur la péninsule coréenne et la question

nucléaire iranienne par des moyens politiques et diplomatiques.

La Chine attache une grande importance à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et a été parmi les premiers pays à soumettre son rapport national sur la mise en œuvre de la résolution. Nous poursuivons notre participation active aux travaux du Comité établi conformément à la résolution 1540 (2004) et travaillerons avec toutes les parties pour assurer la mise en œuvre effective de la résolution. La Chine envisage favorablement l'idée d'accueillir un séminaire régional sur les questions liées à celles traitées par le Comité et examine la question avec l'organe pertinent des Nations Unies.

La Chine est très attachée au contrôle touchant à la non-prolifération en matière d'exportation. Nous avons mis au point un système juridique et de gestion globale sur les contrôles à l'exportation. Nos principes et pratiques pertinents sont fondamentalement identiques aux pratiques internationales. Nous avons activement établi des relations avec les mécanismes multinationaux de contrôle à l'exportation. La Chine a rejoint le Groupe des fournisseurs nucléaires et entend adhérer au régime de contrôle des techniques de missiles. Nous maintenons également des contacts et le dialogue avec l'Arrangement Wassenaar et le Groupe australien.

Le désarmement et la non-prolifération se complètent mutuellement et constituent une tâche ardue et de longue haleine. Comme toujours, la Chine s'efforcera inlassablement de promouvoir ces objectifs tournés vers la paix durable et la sécurité universelle.

M^{me} Mine (Japon) (*parle en anglais*) : En cette année du soixantième anniversaire des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, nous ne saurions trop souligner l'importance du maintien et du renforcement du désarmement et du régime de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure sans conteste l'élément essentiel pour atteindre ces objectifs dans les circonstances actuelles.

La Conférence d'examen du TNP de 2005 et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale n'ont pas été en mesure de présenter un document de fond à cet égard. D'autres mécanismes et instances de désarmement, notamment la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, sont actuellement dans l'impasse et doivent également

faire face à de graves défis. Aujourd'hui plus que jamais il est essentiel que la Première Commission accroisse son rôle pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Les récents défis au régime du TNP, tels le non-respect et la prolifération des technologies nucléaires à travers des réseaux souterrains de prolifération nucléaire, ainsi que le risque de voir des terroristes acquérir des armes nucléaires et des matières connexes imposent que les États parties s'efforcent d'urgence de maintenir et de renforcer le régime du TNP. Les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés doivent respecter totalement leurs obligations et leurs engagements au titre du TNP. Les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre sérieusement l'engagement, comme l'ont fait jusqu'ici presque tous les pays, de renoncer à l'option de l'arme nucléaire en vertu du régime du TNP, rappelant les décisions et la résolution de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2005 qui démontrent l'intention des États parties à remplir leurs engagements à l'égard du désarmement nucléaire.

Il convient d'apprécier dûment Les efforts des États dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Le Japon apprécie grandement le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives, qui devrait être considéré comme un pas dans la voie de nouvelles réductions du nombre d'ogives nucléaires stratégiques dont disposent la Russie et les États-Unis. Le Japon encourage la Fédération de Russie et les États-Unis à travailler ensemble pour une pleine mise en œuvre du Traité et à envisager de s'appuyer sur le Traité pour procéder à de nouvelles réductions en reconnaissant que cet instrument est une base pour l'avenir, et non pas une fin en soi.

Le Japon demande également à tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre de nouvelles mesures en direction du désarmement nucléaire, notamment des réductions plus importantes dans tous les types d'armes de destruction massive. Il invite également tous les États à n'agir d'aucune manière qui abaisserait le seuil nucléaire. À cet égard, le Japon souligne la nécessité d'appliquer les principes de l'irréversibilité, de la vérifiabilité et de la transparence dans le processus de travail vers l'élimination des armes nucléaires.

Le danger de saper le régime du TNP existe également en dehors de ce cadre. Les États restant à l'extérieur du TNP qui mettent au point, ou sont soupçonnés de mettre au point, des armes nucléaires risquent d'envoyer un message erroné aux États parties au TNP, en leur suggérant qu'ils ont tout intérêt à ne pas adhérer à cet instrument. Les États qui ne sont pas parties au TNP ne devraient pas oublier leur responsabilité politique en tant que membres de la communauté internationale d'empêcher la propagation de armes nucléaires. Le Japon se joint aux autres États parties pour continuer à demander aux États non parties au TNP d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, sans retard et sans conditions, et, en attendant leur adhésion, de s'abstenir de tout acte qui irait à l'encontre de l'objet et du but du TNP ainsi qu'à prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Le Japon se félicite que lors de la quatrième série des entretiens des six parties un accord ait été réalisé sur une déclaration commune indiquant l'objectif final à atteindre par les entretiens. Le Japon apprécie vivement l'action menée par les pays intéressés, notamment par la Chine en tant que pays coordonnateur. Pour le Japon, la solution pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est une question urgente de sécurité. L'engagement de ce pays, pour la première fois, d'abandonner toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants de manière vérifiable fournira une importante base pour réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne à travers les futurs entretiens des six parties. Le Japon prend note de la décision de la République populaire démocratique de Corée et estime que les six parties doivent appliquer rapidement et de manière constante l'accord et promouvoir un dialogue constructif à cette fin. Bien que des difficultés puissent surgir avant l'achèvement de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, le Japon entend faire tout son possible pour parvenir à l'objectif commun d'instaurer la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est en maintenant une étroite coopération avec les pays intéressés.

Le 24 septembre, le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté une résolution estimant que l'Iran ne respectait pas l'Accord de garanties de l'AIEA et le priait instamment de coopérer davantage avec l'Agence et de rétablir la suspension de ses activités

d'enrichissement et de retraitement de l'uranium. L'adoption de cette résolution est un message clair envoyé par la communauté internationale à l'Iran. Pour le Japon, il s'agit là d'une importante mesure vers le règlement de la question au moyen de négociations. Nous demandons instamment à l'Iran de répondre à la résolution en appliquant sincèrement toutes les résolutions pertinentes de l'AIEA, notamment en suspendant toutes ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium, y compris ses activités de transformation de l'uranium et de revenir au processus de négociation avec les trois parties de l'Union européenne.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une question importante car l'attitude des États dotés d'armes nucléaires influe sur la fiabilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires demeure une priorité de l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons de la Déclaration finale de la quatrième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, tenue à New York, le mois dernier, qui appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité sans retard. Nous espérons sincèrement, entre autres, que les 11 pays restants de l'annexe 2 entendront l'appel de la communauté internationale et ratifieront le Traité. Nous continuons d'appuyer le renforcement du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de conserver l'élan vers la mise en vigueur du Traité. En attendant, il importe de maintenir un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

L'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et la rapide conclusion d'un tel instrument ont fait l'objet d'un accord en 1995 et 2000. Le traité serait un élément essentiel dans la voie de l'élimination totale des arsenaux nucléaires et contribuerait également à la prévention de la prolifération nucléaire en interdisant complètement la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et en accroissant la transparence et la responsabilisation dans le cadre de la gestion de ces matières à travers son système de vérification.

Le Japon se félicite de ce que, dans leur intervention de la semaine dernière devant la Première Commission, les États-Unis ont indiqué clairement leur

intention d'appuyer l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. À nos yeux, la vérification d'un tel traité est nécessaire et réalisable. Cependant, notre priorité est d'entamer des négociations au sein de la Conférence de désarmement sans conditions préalables plutôt que de prolonger les discussions sur le mandat. Nous ne pouvons pas préjuger le résultat des négociations. Le Japon demande à tous les États dotés d'armes nucléaires et aux États non parties au TNP de décréter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

Le Japon félicite l'AIEA et son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, à l'occasion du Prix Nobel qui leur a été décerné cette année. Aujourd'hui, le monde reconnaît que la menace de prolifération et l'importance du rôle de l'AIEA dans ce domaine n'ont jamais été plus grandes. Le Japon entend continuer à appuyer les activités de l'Agence pour qu'elle puisse remplir son importante mission en tant qu'élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire international.

Pour le Japon, l'adhésion universelle aux protocoles additionnels est le moyen le plus réaliste et efficace de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire puisqu'il peut garantir qu'aucune matière nucléaire ou activité nucléaire non déclarée n'existe dans les États. Tout en relevant le nombre croissant de pays à avoir signé ou ratifié ces protocoles, le Japon demande à tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié l'un des protocoles de le faire. À cet égard, la capacité de l'AIEA en matière de garanties doit être renforcée.

Enfin, le Japon soumet à l'examen de la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Animé par un ferme sentiment national en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, le Japon, en tant que seule nation au monde à avoir subi des bombardements atomiques, présente annuellement depuis 1994, des projets de résolution bénéficiant de l'appui écrasant de la communauté internationale. À l'occasion du sixième anniversaire des bombardements atomiques ainsi que de la création des Nations Unies, nous avons décidé de revoir et de refondre nos précédents projets de résolution pour parvenir à un texte concis et fort. La communauté internationale doit surmonter l'absence de consensus évident à la Conférence d'examen du TNP

de cette année et au sommet de l'Assemblée générale. À cette fin, le Japon espère que tous les pays, notamment les États dotés d'armes nucléaires, quelle que soit leur position, s'uniront et appuieront notre projet dont l'objectif est de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Pour terminer, j'adresse mes vives condoléances aux familles et aux victimes du séisme qui vient de frapper le Pakistan, l'Inde et l'Afghanistan.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à travers vous je voudrais adresser nos vives condoléances aux délégations du Pakistan et de l'Inde à la suite du tragique séisme qui a frappé leurs peuples en causant tant de victimes et de dégâts matériels. J'adresse également mes condoléances à la délégation du Guatemala pour les pertes subies dans ce pays à la suite des inondations.

Aujourd'hui, nous examinons la question des armes nucléaires avec, en arrière-plan, nos échecs successifs durant les deux dernières années, notamment en 2005. On croit généralement – et il y a une petite part de vérité dans cela – que le succès en matière de désarmement nucléaire ne dépend pas de questions techniques mais de la volonté politique. C'est pourquoi nous avons besoin d'une plus forte volonté politique et d'idées plus novatrices pour avancer vers cet objectif.

L'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005 nous préoccupe tous vivement. Nous avons laissé passer une importante occasion de tracer notre future ligne de conduite pour préserver le monde du fléau de la présence continue d'armes nucléaires et du recours possible à la menace ou à l'emploi de ces armes. Cela n'aurait pas dû se produire.

Néanmoins, nous pensons que nos désaccords durant la Conférence d'examen n'ont en aucune façon affaibli les résultats obtenus en 1995 et 2000. Ces décisions ont été adoptées par consensus. Nous ne pouvons pas maintenant faire fi de ces engagements et obligations. Nous devons mettre en œuvre ce que nous avons accepté, notamment les 13 mesures concrètes pour la mise en œuvre systématique et progressive de l'article VI du TNP. Ces 13 mesures continuent d'être la référence de base du processus du désarmement.

Nous sommes vivement déçus que les débats de la Conférence du désarmement – seule instance multilatérale de négociation en matière de

désarmement – soient paralysés depuis des années. Nous renouvelons notre appel pour que la Conférence reprenne ses travaux de fond conformément à la conclusion unanime de la Cour internationale de justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous avons besoin de redoubler d'efforts pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous devons le faire au moyen de la reprise des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinés à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous devons également nous entendre le plus rapidement possible sur un ordre du jour de la session de fond de la Commission du désarmement.

Une décennie s'est écoulée depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires interdisant les explosions nucléaires dans tous les milieux. Il est profondément regrettable que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur. Nous demandons aux 11 États restants de l'annexe 2, dont la ratification est essentielle à cet égard, d'adhérer au Traité dans les plus brefs délais. L'entrée en vigueur de cet instrument serait la première mesure essentielle vers la réalisation de nos objectifs tant désirés du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous avons participé à la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires, tenue récemment à New York, et avons exprimé notre appui constant à l'action menée en direction de l'universalisation de ce traité.

Nous convenons que les États dotés d'armes nucléaires ont fait quelques progrès dans l'élimination d'une partie de leurs arsenaux nucléaires pour mener au désarmement nucléaire. La destruction de certaines anciennes ogives nucléaires a été éclipsée par l'équipement des ogives restantes en éléments plus précis dans le ciblage. De même, des études sont en cours pour mettre au point de nouveaux types d'armements nucléaires. Ces développements renforcent les capacités de guerre et augmentent la propension à les utiliser. Cette situation est extrêmement déstabilisante. En outre, si la détention

d'armes nucléaires semble accroître le sentiment de sécurité, l'acquisition de ces armes suscitera un intérêt. Si certains en disposent et semblent en tirer profit, d'autres voudront suivre leur exemple. C'est une logique toute simple, mais néanmoins irréfutable.

C'est pourquoi, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures concrètes pour réduire leurs arsenaux nucléaires et à s'abstenir de mettre au point de nouveaux types de telles armes. Leurs politiques de sécurité devraient se fonder sur le respect de leur engagement à réduire et, en fin de compte, à éliminer cet armement.

Le Bangladesh a choisi consciemment et sans condition de demeurer un État non nucléaire. Le Bangladesh est la première nation d'Asie du Sud figurant à l'annexe 2 à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes également partie au TNP. Nous avons conclu des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment sur ses protocoles additionnels.

Selon nous, les arrangements de désarmement régionaux peuvent jouer un rôle important en matière de désarmement nucléaire mondial. Nous nous félicitons de l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demandons la création de zones similaires en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

La plus grande menace contre l'humanité provient de l'existence persistante des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que l'élimination complète de ces armes est la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes. Partant de ce point de vue, nous soulignons le caractère essentiel des principes d'irréversibilité et de transparence dans l'application de toutes les mesures de désarmement nucléaire et la nécessité de mettre au point de nouveaux moyens de vérification efficaces. Cependant, il ne saurait y avoir de plus grand danger pour le monde que de tricher sur les questions nucléaires. C'est un axiome irréfutable qui ne se prête pas à discussion.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et, à travers vous, toutes les délégations qui ont, officiellement ou officieusement, adressé leurs condoléances et leur appui aux victimes du séisme qui a frappé le Pakistan, ainsi que d'autres régions d'Asie

du Sud et l'Afghanistan. Malheureusement, le Pakistan a été le plus durement affecté. En ce moment même, les opérations d'entraide et de secours se poursuivent avec célérité. Le mécanisme national s'est attelé immédiatement à la tâche. L'assistance internationale humanitaire est intervenue rapidement et efficacement. Nous sommes touchés par les marques de sympathie spontanées que nous avons reçues. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les gouvernements, aux organisations internationales et non gouvernementales pour l'aide et l'assistance apportées.

Au Pakistan les pertes en vies humaines sont énormes. Des communes et des villages entiers ne sont plus que des amas de décombres. L'infrastructure a été endommagée et dispersée à travers de vastes territoires aujourd'hui inaccessibles. Bien que nous en soyons encore aux opérations de secours immédiats, nous nous préparons aux opérations de relèvement et de reconstruction. Nous apprécierions que la solidarité de la communauté internationale se poursuive au moment où nous aborderons cette difficile étape.

J'en viens maintenant au sujet de notre débat thématique. Aujourd'hui, nous connaissons la maladie. Ce qu'il nous faut c'est une ordonnance précise. La question à l'examen est de savoir comment redresser la situation. L'un des moyens est de se prêter au jeu subtil, ou peu subtil, des responsabilités. L'autre moyen est d'examiner les questions et les menaces existantes et naissantes contre le désarmement et la non-prolifération et de tenter, objectivement, de comprendre leur corrélation. Essayons de voir si une nouvelle architecture appuyée sur une nouvelle infrastructure peut se dessiner. Quelles sont ses incidences sur les objectifs essentiels du désarmement, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire?

Nous devons partir de la situation réelle. L'architecture de la sécurité mondiale subit de profonds changements. Le consensus remontant à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui semblait se dégager à la fin de la guerre froide, est ébranlé. Le consensus existant a été qualifié de vestige du passé. Des approches et des perspectives différentes se font jour lorsque l'on aborde les questions du désarmement et de la non-prolifération. Le consensus soutenant le désarmement et la non-prolifération s'est érodé, et le mécanisme du désarmement s'est affaibli, ouvrant la

voie aux approches unilatérales, discriminatoire ou coercitives.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005 a pris fin sur ce qu'on pourrait appeler par euphémisme une pause stratégique. Les négociations sur le document final du sommet de 2005 ont échoué à cause d'intérêts de sécurité divergents. L'érosion du consensus peut créer un vide dangereux pour la paix et la stabilité, notamment dans les régions de tension. La nature a horreur du vide.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale, le 14 septembre, le Président Pervez Mousharraf a appelé à un nouveau consensus pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération. J'essaierai de développer cette proposition en quelques points brefs.

Ce consensus devrait être encouragé par des consultations et un accord entre tous les États Membres, et non pas seulement entre un groupe de pays autosélectionnés – aussi bien intentionnés soient-ils.

La sécurité doit être égale pour tous les pays conformément au principe fondamental de la Charte des Nations Unies en vertu duquel la sécurité est le droit de tout État. De même, la Déclaration de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2, partie II) a adopté le principe de la sécurité égale pour tous les États.

Il faudrait promouvoir cette sécurité multilatéralement et non par des moyens nationaux ou dans le cadre de groupes restreints, quelle que soit leur puissance.

Nous devons traiter des causes profondes amenant les États à acquérir des armes de destruction massive. Cela inclut notamment les menaces posées par des forces supérieures classiques ou non classiques, l'existence de différends et de conflits avec des États plus puissants et une discrimination dans l'application des normes et lois internationales.

La prolifération des armes de destruction massive décuple la menace de l'emploi de telles armes. La prolifération ne peut être endiguée que si notre action est accompagnée d'une action parallèle pour éliminer les armes de destruction massive.

La discrimination et la détention asymétrique d'armes de destruction massive ne garantiront ni la non-prolifération ni la stabilité régionale ou mondiale. De même, les contraintes technologiques ne peuvent être une réponse viable si les causes de la prolifération ne sont pas traitées.

Nous devons nous pencher sur la nouvelle menace de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive. Là encore, on ne peut réussir qu'à travers des mesures collectives et coopératives, non pas au moyen de la coercition et de la discrimination.

Pour parvenir à un nouveau consensus il faut tenir compte de la nécessité de relever les défis mondiaux à la sécurité régionale et internationale. Cet objectif peut être atteint par le biais de la Conférence du désarmement ou d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement.

Pour mettre au point ce nouveau consensus – ou au moins commencer à le faire – nous avons proposé que le Président de la Première Commission tienne des consultations officieuses à composition non limitée. Cette méthode pourrait nous préparer à une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

J'évoquerai maintenant les défis entourant quatre questions essentielles.

En ce qui concerne le désarmement, je soulignerai le rythme lent dans ce domaine, la crédibilité et la confiance que l'on devrait accorder aux mesures prises et le respect de l'engagement à l'égard des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous des conditions acceptées par tous.

Dans le domaine des matières fissiles, la question est de savoir si un traité interdisant leur production sera vérifiable ou non. Telle est la situation où nous sommes et dont nous devons sortir.

Il nous faut résoudre le problème des liens entre les quatre questions essentielles. Ces liens, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, ne sont ni artificiels, ni inventés, ni extérieurs. Ils sont fondamentalement ancrés dans l'histoire.

Il convient de replacer la réalité nucléaire dans le cadre du régime mondial de non-prolifération, c'est-à-dire l'existence de huit, et non pas cinq, États dotés d'armes nucléaires.

Pour ce qui est du programme de travail, la proposition des cinq ambassadeurs est suffisamment bonne. Elle condense toutes les propositions émises. La diplomatie est l'art du possible. Nous disposons du minimum d'aspirations crédibles. Si nous voulons commencer à travailler, nous le pouvons sans conditions préalables.

Le mécanisme existant ne prête pas à critique. Il convient de l'utiliser pleinement pour le rôle assigné à chacune de ses composantes.

Je terminerai en renouvelant notre proposition de travailler à une nouvelle synthèse, un nouveau consensus. Nous devrions nous mettre à l'œuvre sincèrement, rapidement et, je dois dire, efficacement.

M. Meyer (Canada) (*parle en anglais*) : Je me joins d'abord aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser nos vives condoléances et notre sympathie aux victimes des catastrophes naturelles survenues en Asie du Sud et en Amérique centrale.

Comme nous l'avons souligné dans notre intervention lors du débat général (A/C.1/6/PV.2), la Première Commission se réunit alors que la non-prolifération nucléaire multilatérale, la maîtrise des armes et le désarmement se trouvent dans une situation difficile. Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, le mois dernier (A/60/PV.18), le Ministre des affaires étrangères canadien a déploré que le document final du sommet mondial des Nations Unies (résolution 60/1) ne contienne aucun paragraphe relatif au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Nombre d'orateurs ont également regretté l'incapacité des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à trouver un accord sur un résultat de fond à la Conférence d'examen, tenue en mai. Dans les deux cas, l'impossibilité de parvenir au consensus a freiné les initiatives envisagées pour progresser dans la voie des objectifs de longue date du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Néanmoins, à la Première Commission, la grande majorité des États peuvent manifester leur engagement à l'égard des principes du TNP sans les limites imposées par la règle de l'unanimité. Alors que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires compte aujourd'hui 176 signataires, et que son système international de surveillance continue à se transformer en un régime de vérification moderne d'une portée mondiale, l'entrée en vigueur juridique du Traité reste malheureusement hors de portée. À la quatrième

Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le mois dernier, les États ayant ratifié le Traité se sont mis d'accord sur une Déclaration finale aux termes de laquelle ils réaffirmaient leur appui au Traité et faisaient des recommandations sur la façon d'obtenir la ratification des 11 États restants de l'annexe 2.

Nous nous félicitons que la Déclaration finale ait inclus la proposition canadienne appelant les États d'une région donnée à examiner de façon coordonnée la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis plusieurs années le Canada a constaté dans ses discussions avec nombre d'États n'ayant pas procédé à la ratification que, pour certains pays, la dynamique de la sécurité régionale tend à être un sérieux obstacle à la ratification. Notre proposition visait à examiner l'une des objections les plus fréquentes à la ratification par ces États : « Pourquoi devrais-je procéder à la ratification alors que d'autres dans la région refusent de le faire? ». En acceptant de ratifier simultanément, les États d'une région donnée figurant à l'annexe 2 et ceux qui n'y figurent pas peuvent aider à établir la sécurité et la confiance dans des régions qui, trop souvent, vivent dans l'insécurité et l'incertitude.

En attendant la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'autres mécanismes en matière de désarmement et de non-prolifération qui devraient permettre de renforcer le régime du TNP, tel le Traité interdisant la production de matières fissiles, restent à négocier. L'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est une priorité urgente qui en est restée au point mort, au moins depuis la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demandait l'achèvement d'un tel traité dans les cinq ans suivants.

Le mandat précis confié à la Conférence du désarmement par la Conférence d'examen de 2000 n'a malheureusement pu être rempli en raison de l'impasse où se trouve le programme de travail. Le Canada a déclaré son intention de faire montre de souplesse à l'égard du mandat précis pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre d'un ensemble de compromis sur un programme de travail pour la Conférence. Nous invitons de nouveau les membres de la Conférence à faire preuve d'une égale souplesse dans nos efforts collectifs pour sortir d'une stagnation qui dure depuis trop longtemps.

L'intégrité et la viabilité du TNP dépendent du rythme suivi dans la réduction des armes nucléaires. On ne peut revenir à la course aux armes nucléaires du vingtième siècle. Depuis les années 80, certains États dotés d'armes nucléaires ont fait des progrès importants et appréciés en matière de réduction de leurs arsenaux nucléaires.

Tous les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité de garantir que leurs actes et leurs déclarations soient compatibles avec un mouvement progressif et continu vers le désarmement nucléaire. Les références doctrinales ou politiques laissant à penser que les armes nucléaires revêtent une importance accrue dans les politiques de sécurité respectives jettent l'anathème sur les efforts de désarmement. Nous encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire de façon satisfaisante et à démanteler leurs arsenaux d'armes nucléaires dans la plus grande transparence. Nous continuons d'inviter ceux qui se trouvent encore en dehors du TNP à adhérer à cet instrument essentiel en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'intégrité et la viabilité du TNP dépendent également de la façon dont les États parties respectent leurs engagements. Le droit d'un État à mettre au point la technologie du cycle du combustible nucléaire doit être examiné dans le cadre de ses obligations de non-prolifération nucléaire au titre du TNP. L'Iran doit, de façon claire, examiner sa situation de non-respect qui a été soulignée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En attendant que toutes les questions en suspens aient été réglées, l'Iran doit maintenir l'arrêt de toutes ses activités d'enrichissement de l'uranium. La reprise du retraitement est une brèche dans l'accord de Paris avec les trois pays de l'Union européenne et ne tient pas compte des résolutions successives de l'AIEA. Au regard de la récente résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA soulignant la situation de non-respect de l'Iran, l'Agence devrait soumettre la question au Conseil de sécurité le plus rapidement possible.

Le Canada se félicite de l'accord intervenu lors des entretiens des six parties en vue d'apaiser les préoccupations liées à la prolifération nucléaire sur la péninsule coréenne. Nous invitons toutes les parties à respecter leurs engagements sans retard et à consolider cet accord lors de la prochaine série d'entretiens de façon que la péninsule coréenne soit débarrassée une fois pour toutes des armes nucléaires.

Enfin, le Canada se félicite de l'attribution du Prix Nobel de la paix de 2005 à l'AIEA et à son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei. En tant que membre fondateur de l'AIEA, le Canada participe pleinement à toutes ses activités et a présidé l'année dernière le Conseil des gouverneurs. Récipiendaire méritant de cette prestigieuse distinction, M. ElBaradei a fait preuve de sa compétence dans nombre de questions extrêmement complexes liées à la non-prolifération et au désarmement et très préoccupantes pour le Canada et le monde, notamment celles de la Corée du Nord, de l'Iran, de l'Iraq et du renforcement des accords de garanties nucléaires au titre du TNP. L'Agence a contribué grandement à la paix et à la sécurité internationales à travers ses activités de vérification et de garanties. En cette occasion historique le Canada félicite l'Agence et M. ElBaradei.

M. Costea (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser nos condoléances à la suite des catastrophes naturelles survenues en Asie du Sud et au Guatemala. En tant que pays ayant été frappé par six vagues successives d'inondations au cours de la seule année dernière, nous ne savons que trop bien ce qu'il en est de vivre un tel désastre.

Notre position sur la question aujourd'hui à l'examen se trouvait pleinement exprimée dans la déclaration qu'a faite précédemment le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne. C'est pourquoi je mettrai simplement l'accent sur certains aspects particuliers.

Très souvent cette année, dans différentes instances – notamment la semaine dernière à la Première Commission lors du débat général – nous avons entendu de évaluations pessimistes de la situation actuelle du désarmement et de la non-prolifération, notamment dans le domaine nucléaire. Nous partageons pleinement ces préoccupations qui sont dues aux échecs répétés de la communauté internationale à prendre des mesures communes pour lutter contre les anciennes et nouvelles menaces à la paix et à la sécurité mondiales. La septième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), la Commission du désarmement, le sommet mondial, la Conférence du désarmement – tous ces instruments incarnent les occasions manquées de renforcer les normes et mesures multilatérales visant à renforcer les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Roumanie s'est associée à l'initiative transrégionale lancée par la Norvège de participer aux propositions concrètes relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires que nous souhaitons voir figurer dans le document final du sommet. Nous avons été encouragés par l'appui reçu, bien qu'il n'ait pas été suffisant pour rapprocher les positions et les priorités toujours trop divergentes des États Membres des Nations Unies.

Alors que nous élaborons de nouveaux mécanismes pour répondre efficacement aux défis de notre siècle, ceux qui existent déjà doivent, selon nous, être renforcés car ils sont complémentaires et non pas concurrents. C'est pourquoi la Roumanie attache une importance particulière à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et se félicite de la récente ouverture à la signature de la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Parallèlement, nous continuons de suivre de près le respect des obligations acceptées au titre du TNP et des décisions adoptés aux Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000. Nous avons pris note, la semaine dernière, de l'actualisation de l'application de l'article VI par les États-Unis – qui ont récemment achevé la désactivation de la totalité de leur force de missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper, conformément à leurs obligations au titre du Traité de Moscou de 2002 – et par la Fédération de Russie qui, depuis 1991, a réduit de cinq fois la totalité de ses stocks d'armes nucléaires et de quatre fois le nombre de ses armes nucléaires non stratégiques.

La Roumanie a toujours envisagé le désarmement nucléaire d'un point de vue pragmatique en raison du caractère progressif du processus et de ses incidences politiques et stratégiques, notamment au niveau mondial. C'est pourquoi, parmi plusieurs mesures qui restent à prendre pour réaliser l'ordre du jour de la non-prolifération et du désarmement il est urgent, à notre avis, d'entamer des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matière fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En attendant, nous demandons à tous les États, quelle que soit leur position, de décréter un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous nous félicitons de l'important appui – exprimé cette année à Genève, mais également actuellement à la Première Commission – en faveur de l'ouverture de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement. Selon nous, il s'agit d'un objectif réalisable et réaliste pour la prochaine session de la Conférence, précisément à un moment qui marquera le dixième anniversaire de l'achèvement de sa dernière session de négociations.

Nous espérons un débat interactif et fructueux.

M. Muhumuza Laki (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Je puis vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui de ma délégation.

Ma délégation s'associe aux interventions faites lors de séances antérieures par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe africain.

L'année dernière, de nombreuses délégations, dont la mienne, ont exprimé leur regret face au manque permanent de progrès tangibles dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous avions espéré qu'un mouvement positif se serait dessiné et que nous aurions à traiter d'autres questions connexes pour renforcer la cause du désarmement et de la non-prolifération. Malheureusement, il semble que nous soyons revenus au point de départ, avec les importantes questions d'actualité toujours en suspens.

Nous appelons à l'interdiction complète et à la destruction des armes nucléaires qui, aujourd'hui, représentent la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales – d'autant plus grande que ces armes pourraient tomber aux mains de terroristes. La seule façon de s'assurer que les terroristes ne mettront jamais la main sur des armes de destruction massive est de faire en sorte que ces armes n'existent pas.

L'Ouganda déplore le déversement de déchets dangereux au large des côtes somaliennes et demande aux auteurs de nettoyer les lieux. Il est fort regrettable que ceux-là même sur qui nous aurions dû pouvoir compter pour nous aider tirent au contraire profit d'une situation de désastre, en collusion avec certains seigneurs de la guerre, pour obtenir l'autorisation de

déverser ces dangereux déchets. Un déversement de produits nucléaires toxiques peut très facilement être utilisé comme arsenal par des terroristes cherchant à se procurer des armes de destruction massive. Cette menace est très réelle étant donné que les actes terroristes ne nécessitent que de petites quantités très facilement recyclables à partir de stocks de produits toxiques.

L'Ouganda est un ferme défenseur du multilatéralisme. À ce titre, nous considérons la Conférence du désarmement comme l'instance appropriée pour l'examen des questions de désarmement. C'est pourquoi il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur un programme de travail alors qu'un temps précieux a été gaspillé à examiner des questions de forme plutôt que de fond.

Le fait que le document final du sommet mondial (résolution 60/1) n'ait fait aucune allusion aux questions du désarmement ne signifie pas pour autant que ces questions aient été réglées. Pour nous, il s'agit d'un revers temporaire que nous surmonterons avec une détermination renouvelée car nous connaissons tous trop bien la relation existant entre le désarmement et le développement. Nous espérons que le temps viendra où nous bénéficierons tous des dividendes du désarmement.

Enfin, je voudrais adresser nos condoléances aux délégations de l'Inde, du Pakistan et du Guatemala à la suite des pertes considérables qu'ils ont subies du fait des séismes, inondations et glissements de terrain.

Pour terminer sur une note positive, ma délégation félicite le Comité Nobel d'avoir attribué cette année le Prix Nobel de la paix à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son Directeur général. Il s'agit d'une récompense importante pour l'Agence ainsi que pour M. Mohamed ElBaradei. Peut-être la meilleure forme de reconnaissance pour l'AIEA et M. ElBaradei serait-elle de faire en sorte que la communauté mondiale atteigne l'un de ses principaux objectifs : le désarmement. Lorsqu'il en sera ainsi nous pourrions dire que les efforts des lauréats auront été récompensés comme ils le méritent.

M. MacLachlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour adresser mes condoléances aux délégations, aux gouvernements et au peuples indien et

pakistanaï à la suite des terribles événements récemment survenus.

L'Australie regrette que la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas abouti à des résultats substantiels mais nous continuerons d'œuvrer ensemble pour renforcer le TNP face aux défis à ce pilier essentiel de l'architecture de la sécurité mondiale.

Dans le cadre du TNP beaucoup a été fait entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux non dotés de ces armes. L'Australie appuie depuis longtemps l'action menée pour réaliser le désarmement nucléaire et c'est pourquoi nous nous félicitons des réductions unilatérales et bilatérales des armes nucléaires entreprises par les États dotés de ces armes. Nous espérons que de nouvelles initiatives seront lancées dans ce domaine.

L'engagement des États non dotés d'armes nucléaires à ne pas mettre au point ou acquérir des armes nucléaires est une autre mesure prise dans le cadre du TNP. Cet engagement trouve son illustration dans les obligations de non-prolifération, qui sont au cœur même du Traité. Malheureusement, certains États paraissent avoir oublié ces obligations et remettent ainsi en question l'ensemble du régime de non-prolifération. La communauté internationale doit raffermir les obligations de non-prolifération dans le cadre du TNP. L'Australie soutient l'application universelle du système de garanties renforcées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son protocole additionnel. La combinaison d'un accord mondial de garanties et d'un protocole additionnel est désormais considérée comme la norme contemporaine nécessaire pour maintenir l'intégrité du système de garanties de l'AIEA et la confiance de la communauté internationale dans le TNP. Au début de l'année, l'Australie a fait part de son intention de faire de l'adhésion des États aux protocoles additionnels et aux accords de garanties intégrales une condition d'approvisionnement en uranium australien.

Le risque de voir des parties au TNP détourner les dispositions du Traité relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaires pour acquérir les techniques de base des armes nucléaires préoccupe gravement la communauté internationale. À notre avis, il convient d'établir un nouveau cadre pour limiter la diffusion de technologies nucléaires sensibles tout en respectant le

droit des parties au TNP à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Un tel cadre pourrait comprendre des contrôles renforcés sur la fourniture d'une technologie sensible, des vérifications et une détection plus précises dans les États possédant cette technologie et des mesures internationalement garanties pour assurer aux États qui renoncent à l'enrichissement et au retraitement un accès fiable au combustible nucléaire destiné aux réacteurs civils.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires renforcerait grandement la sécurité internationale en empêchant les États nouvellement dotés de l'arme nucléaire de mettre au point des armements, ainsi qu'en rendant plus difficile la mise au point d'ogives perfectionnées par les États dotés d'armes nucléaires. La récente conférence des parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a confirmé l'engagement quasi universel à ce traité et à ses objectifs.

L'Australie continue de demander l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Un tel traité permettrait de faire avancer le désarmement nucléaire en limitant la quantité de matières fissiles disponibles à des fins d'armement nucléaire et renforcerait les barrières pour éviter la fuite de matières fissiles vers des États et, éventuellement, vers des terroristes.

Tant que les terroristes et autres resteront déterminés à acquérir des armes de destruction massive, la communauté internationale devra rester vigilante contre la menace de prolifération d'armes nucléaires. Les mesures destinées à renforcer un régime de non-prolifération dont bénéficie tous les États ne doivent pas être supplantées par d'autres questions relatives au TNP aussi importantes soient-elles. En outre, il est impossible de concevoir un monde libéré des armes nucléaires sans des assurances complètes et permanentes de non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à prendre la parole.

M. Pfirter (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser mes condoléances aux victimes des catastrophes naturelles survenues au Guatemala, au Pakistan, en Inde et en Afghanistan.

C'est pour moi un grand plaisir de prendre à nouveau la parole devant la Commission pour rendre compte des progrès et développements intervenus dans les domaines du désarmement chimique, de la non-prolifération, de la coopération internationale et dans les activités menées en application de la Convention sur les armes chimiques.

Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant la Commission. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire de la Commission qui a pris toutes les dispositions à cet égard.

Les travaux de la Première Commission sont étroitement liés depuis longtemps à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à la Convention sur les armes chimiques. Ma présence ici, aujourd'hui, symbolise ce lien et l'importance que nous attribuons à cette instance pour nos propres travaux.

Depuis ma dernière intervention, en 2004, l'OIA a enregistré des progrès significatifs dans un certain nombre de domaines, et une dynamique importante est en cours dans la mise en œuvre de la Convention. Cependant, d'énormes tâches et défis nous attendent encore : réaliser l'adhésion universelle à la Convention, respecter le calendrier qu'elle a établi pour la destruction, concrétiser ses dispositions opérationnelles en un réseau effectif de droit national, mettre en œuvre les autorisations et les arrangements. Ce n'est qu'après la réalisation de tout cela que le plus haut niveau de garanties auquel la Convention aspire pourra être atteint. C'est pourquoi mon principal message, aujourd'hui, est de maintenir le rythme, d'encourager et de soutenir l'important élan déjà créé pour l'avenir immédiat et au-delà. Le très large appui que nous avons reçu d'un nombre toujours plus important d'États membres est vital à cet égard.

J'en viens maintenant aux bonnes nouvelles : depuis ce mois-ci, 174 États sont parties à la Convention sur les armes chimiques, confirmant que cet instrument continue d'être un traité de désarmement qui s'élargit rapidement – peut-être le plus rapidement de l'histoire.

Je voudrais présenter une vue d'ensemble des développements actuels dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération chimique. Les

six États détenteurs d'armes chimiques continuent de détruire leurs stocks déclarés qui, au départ, dépassaient 71 000 tonnes d'agents chimiques et près de 9 millions de munitions et de conteneurs. Ces armes chimiques ont été neutralisées, et la destruction de plus de 12 000 tonnes – soit 17 % du stock total d'agents chimiques – a été vérifiée. De même, plus d'un quart, soit 2,3 millions, des munitions et des conteneurs déclarés ont été confirmés comme étant détruits par les équipes d'inspection de l'OIAC.

Parallèlement, il est évident que la plus grande partie de cette tâche est encore devant nous. Alors que les plus importants États possesseurs devraient achever leurs campagnes de destruction pour 2007, soit 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention, d'importants défis demeurent. La plupart des actions engagées – en termes de campagnes de destruction, de ressources et d'équipes d'inspection – ont trait, à l'évidence, aux deux plus importants arsenaux existants dans la Fédération de Russie et aux États-Unis. J'ai récemment visité les sites de destruction dans ces deux États.

En Russie, pas moins de six installations deviendront opérationnelles au cours des quatre prochaines années, outre le site de destruction de Gorny où 1 000 tonnes ont été détruites jusqu'ici; le reste de ce stock entreposé à cet endroit devrait être détruit à la fin de cette année. Une nouvelle installation est sur le point de devenir opérationnelle, avant la fin de l'année nous l'espérons, à Kambarka, et d'autres suivront. Maradykovsky sera probablement opérationnel en avril prochain. J'ai personnellement reçu des assurances formelles du Gouvernement russe de sa ferme détermination d'accélérer le rythme de destruction et d'honorer ses obligations en temps voulu. Le Ministre des affaires étrangères Lavrov, le délégué présidentiel et Président de la Commission pour le désarmement chimique Kiriienko ainsi que les fonctionnaires chargés du programme de la destruction ont tous été unanimes dans leur détermination de respecter le calendrier fixé pour la destruction au plus tard à 2012. Ce sont des signes encourageants, bien que l'ampleur du stock d'agents chimiques en Russie soit impressionnante et que le rythme de destruction n'ait, jusqu'à présent, pas été tout à fait aussi soutenu que nous l'avions espéré.

Aux États-Unis, sept installations sont actuellement en cours de destruction. Avec plus de 32 % du stock des États-Unis détruits à ce jour,

l'engagement à l'égard de cette opération cruciale de désarmement est indiscutable. La démonstration évidente de la volonté politique de s'y conformer est extrêmement importante pour la crédibilité internationale de la Convention sur les armes chimiques. Comme les membres le savent, la Convention fixe à 2012 la date limite d'achèvement des travaux de destruction.

En tant que chef du Secrétariat technique de l'OIAC, je continue de penser que les engagements solennels pris par tous les États parties à cet instrument seront respectés, et j'appuie les gouvernements dans leurs efforts pour atteindre cet objectif, malgré le scepticisme de certains et la complexité de cette tâche.

À cet égard, je reconnais une fois encore très concrètement l'énorme tâche entreprise par la Russie pour mener à bien son programme de destruction ainsi que le ferme appui que ce pays reçoit du Groupe des Huit à travers le Partenariat mondial. Je tiens également officiellement à encourager les pays donateurs à poursuivre leur coopération avec la Russie dans ce processus. Il s'agit d'un investissement très utile non pas simplement pour le programme de destruction de la Russie mais également pour la sûreté de toute l'Europe et de l'ensemble du monde.

Outre les stocks d'armes chimiques, les 64 anciennes installations de production d'armes chimiques déclarées par 12 États parties sont totalement désactivées. Huit pour cent de ces installations ont déjà été certifiées par l'OIAC comme détruites ou converties à des fins légitimes, le reste des installations devant être détruit ou converti vers 2007.

Il convient de noter que la Libye est maintenant en mesure de convertir deux de ses anciennes installations de production dans le cadre de la modification apportée à l'annexe de vérification de la Convention approuvée par les États parties. Les installations converties seront utilisées pour la production de vaccins et de médicaments à destination du continent africain. C'est là un exemple révélateur d'un véritable dividende de la paix ayant des incidences positives sur le continent africain tout entier. C'est également un exemple concret pour amener les pays qui pourraient disposer d'installations similaires et n'ont pas encore adhéré à la Convention à convertir ces installations le jour où ils accéderont à cet instrument. J'encourage la Libye à poursuivre activement ses efforts dans le domaine de la

destruction pour éviter, dans la mesure du possible, tout report inutile de ses opérations.

Pour sa part, l'Inde continue sa campagne de destruction à un rythme satisfaisant et a de l'avance sur son programme. Nous travaillons actuellement avec les autorités indiennes pour répondre aux conditions techniques nécessaires afin d'entamer la deuxième étape de la campagne menée pour la destruction d'une nouvelle installation.

L'Albanie avance également dans ce domaine, et nous espérons qu'elle pourra commencer le plus rapidement possible à se débarrasser du stock déclaré pour respecter les délais moyens fixés par la Convention. À cet égard, des progrès ont également été effectués en ce qui concerne le rythme envisagé pour un État partie.

Le processus global de destruction a bénéficié d'un investissement politique et financier substantiel. Cela ne fait que renforcer la nécessité de consolider l'interdiction des armes chimiques au niveau mondial, et la Convention elle-même en tant que seul instrument efficace contrôlant l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive.

Cependant, la destruction des stocks existants n'est pas le seul défi. Le risque de prolifération des armes chimiques apparaît toujours plus grand, notamment en raison de la possibilité de voir des terroristes acquérir des armes et des matières chimiques pour la fabrication de telles armes. Jusqu'à présent, plus de 2 200 inspections ont été conduites par des équipes d'inspecteurs de l'OIAC sur plus de 685 sites dans 72 pays, la majorité ayant été menées dans les installations de production, de stockage et de destruction liées aux armes chimiques, avec environ 900 inspections dans près de 700 installations consacrées à l'industrie chimique.

Le soutien et la coopération d'États membres et de l'industrie chimique mondiale à nos activités sur la non-prolifération sont d'une extrême importance à cet égard. Ainsi, j'apprécie à sa juste valeur le rôle de l'industrie chimique à l'appui de la Convention. Contrairement aux armes biologiques et nucléaires même rudimentaires, les composants et le savoir-faire nécessaires à la production de simples armes chimiques sont facilement accessibles, et les obstacles financiers et techniques sont beaucoup moins problématiques.

Il nous a fallu également reconnaître que tous les États membres de l'OIAC ne sont actuellement pas en mesure, dans le cadre de leur juridiction nationale, de détecter, poursuivre et traduire en justice leurs ressortissants qui auraient agi à l'encontre de la Convention. Depuis l'adoption, en 2003, par la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, d'un Plan d'action destiné à renforcer la mise en œuvre au plan national, nous avons donc dû intensifier notre action pour définir les domaines d'amélioration et consacrer du temps, de l'argent et les efforts requis pour combler les lacunes aussi rapidement que possible.

Le plan d'action de l'OIAC, adopté par consensus en 2003, confirmé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qui, à son tour, a créé l'obligation pour tous les États Membres des Nations Unies, notamment pour les États qui adhèrent à l'OIAC et ceux qui n'y adhèrent pas, de promulguer la législation nécessaire pour créer un réseau interconnecté de déclarations systématiques, de surveillance industrielle, de contrôle des transferts de produits chimiques et de mesures réglementaires pour l'identification et le traçage des produits chimiques inquiétants.

Notre tâche est redoutable et requiert de grands efforts. Au cours des deux années précédentes, plus de 100 États parties à la Convention ont demandé et reçu du Secrétariat technique et de plusieurs États membres l'appui indispensable pour créer une capacité autonome permettant de mettre en pratique, au niveau national, l'interdiction des armes chimiques. Les États parties évaluent actuellement les résultats et recommandations et examinent la possibilité d'entreprendre une nouvelle action.

Bien que l'OIAC ne soit pas un organe antiterroriste, la pleine mise en œuvre de la Convention est reconnue comme un moyen efficace de traiter la menace du terrorisme dans le domaine des armes chimiques. L'OIAC continue d'être un partenaire actif dans cette lutte. Ainsi, le 13 avril dernier, à l'invitation du Comité du Conseil de sécurité établi au titre de la résolution 1540 (2004), je suis intervenu auprès du Comité des activités de l'Organisation conformément à la résolution. Les actions menées par les États parties au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité favorisent également des synergies opportunes et conformes à la Convention sur les armes chimiques.

Si elle joue son rôle conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité, l'OIAC n'en continue pas moins d'élargir et d'approfondir ses contacts avec les Nations Unies dans le cadre de l'accord de relation entre les deux organisations qui, comme les membres le savent, a pour but de renforcer la coopération et de forger des liens internationaux et régionaux plus étroits.

Cette année, les États Membres des Nations Unies ont pris part aux événements importants qui se sont déroulés ici, à New York. J'ai eu le privilège de représenter l'OIAC à la Réunion de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la Sixième réunion de haut niveau entre les Nations Unies et des organisations régionales et intergouvernementales, tenue en juillet sous la présidence du Secrétaire général.

Ces interactions avec les Nations Unies ont fourni des occasions fructueuses d'échanger des vues et perspectives à propos des questions qui nous préoccupent tous. Nous élargissons également la coopération et les liens entre l'OIAC et le Département des affaires de désarmement et ses centres régionaux, notamment ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique et plus récemment d'Afrique. Nous apprécions vivement l'appui continu que nous recevons des Nations Unies, en particulier du Département des affaires de désarmement. Cet appui permet d'accélérer la mise en œuvre effective de la Convention, notamment en établissant des réseaux régionaux pour renforcer les capacités de protection nationale et promouvoir l'universalité dans toutes les régions.

Je tiens également à mettre l'accent sur la nécessité de continuer à œuvrer pour parvenir à l'universalité de la Convention le plus rapidement possible afin que tous les États puissent en tirer avantage sur les plans politique, de sécurité et autres. L'adhésion universelle à la Convention est un objectif fondamental, qui est également au cœur d'un Plan d'action distinct établi sur la recommandation de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques.

Dans ce domaine particulier nous avons constaté des progrès notables. Ainsi, près de la moitié des États non parties à la Convention sont devenus membres depuis l'adoption du Plan d'action il y a moins de deux ans. En clair, 30 États ont adhéré à la Convention sur

les armes chimiques en trois ans, un résultat à tout le moins remarquable.

Le nombre d'États non parties à la Convention a ainsi été ramené à 12 États signataires et 8 États non signataires. Avec la permission du Président, nous distribuerons ou mettrons à la disposition des délégations une liste des pays membres et non membres. Au cours de cette année, les ratifications de la Convention ont été déposées auprès du Secrétariat général par le Bhoutan, le Cambodge, la Grenade, et le Honduras, et trois États non signataires, Antigua-et-Barbuda, Niue et Vanuatu, y ont également accédé. Nous accueillons chaleureusement ces nouveaux États parties qui, par leurs actions, ont contribué grandement à la paix et à la sécurité internationales en élargissant l'interdiction des armes chimiques au niveau mondial. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la Convention, en 1997, le nombre des États membres de l'OIAC a doublé, passant de 87 à 174.

L'universalité est maintenant atteinte dans de nombreuses régions et sous-régions, notamment dans toute l'Europe occidentale, centrale et orientale et dans l'hémisphère occidental continental, entre autres en Amérique du Nord, centrale et du Sud, dans tous les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et du Forum des îles du Pacifiques ainsi que dans la plupart des pays membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE). Nous sommes près d'atteindre l'universalité dans la région Asie-Pacifique.

Ainsi, la liste des pays encore en dehors de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques se réduit de manière spectaculaire. Cependant, nous constatons encore des absences notables, comme au Moyen-Orient et dans la péninsule de Corée. C'est un sujet de préoccupation. Nous devons continuer à inciter à de nouveaux progrès pour ce qui est de l'universalité de la Convention, et je voudrais remercier tout particulièrement les nombreux orateurs qui, au cours du débat général, ont réaffirmé leur appui à la Convention sur les armes chimiques, notamment en encourageant son universalité.

L'OIAC est prête à entamer un dialogue avec la Corée du Nord et à l'appuyer dans ses efforts pour se joindre à la Convention, si telle est son intention. C'est le seul État de la péninsule coréenne à n'avoir pas signé cet instrument. En outre, compte tenu de l'annonce récente du Myanmar de ratifier

prochainement la Convention, l'adhésion de la Corée du Nord à l'OIAC compléterait celle de tous les États de la région Asie-Pacifique et de tous les membres de l'ANASE.

Il y a également lieu d'entretenir un optimisme mesuré à l'égard de l'Afrique et du Bassin méditerranéen en raison de la perspective d'ouvrir un dialogue utile dans la région du Moyen-Orient sur les questions liées à la Convention. C'est là une priorité pour l'Organisation tout entière. Ainsi, pour la première fois, en juin 2005, tous les États du Moyen-Orient non parties à la Convention ont participé à une manifestation de l'OIAC à Chypre, précisément consacrée à cette région. De nouvelles réunions ont eu lieu, et d'autres se tiendront à l'avenir.

Le dialogue et le rappel constant des avantages que tirent les pays de la région à adhérer à la Convention, comme la Libye l'a fait récemment, pourrait offrir des conditions favorables à la réalisation de l'universalité sans qu'il soit nécessaire d'attendre, de manière irréaliste, des conditions ou des accords parfaits ou un règlement d'ensemble.

En tant que Directeur général de l'OIAC, je dois mettre en garde contre le raisonnement qui consisterait à renvoyer l'adhésion à une convention de désarmement non discriminatoire et universelle, telle la Convention sur les armes chimiques, à un avenir indéterminé jusqu'à ce que le désarmement complet et les conditions idéales soient atteints. L'interdiction des armes chimiques ne doit pas être l'otage des armes nucléaires. Il ne faut pas perdre de vue que nous parlons d'armes de destruction massive qui ont été condamnées et mises hors la loi par la communauté internationale. Personne ne peut s'attendre à augmenter les chances de paix en maintenant ouverte une prétendue option chimique en n'adhérant pas à la Convention sur les armes chimiques. Bien au contraire. En outre, aucun pays ne peut s'attendre à une reconnaissance de légitimité qui résulterait du recours à l'emploi ou à la menace d'armes chimiques. En fait, la grande majorité de l'humanité adhère déjà à la Convention. Les pays qui restent à l'écart sont, si je puis dire, hors-jeu à l'égard de cette importante question.

Le Gouvernement iraquien a indiqué son intention d'accéder à la Convention. C'est un autre fait prometteur et, à cet égard, j'ai promis le plein appui de l'OIAC à cet État. Nous espérons accroître la

coopération avec le Gouvernement iraquien grâce à un premier stage de formation sur la Convention sur les armes chimiques à l'intention des fonctionnaires irakiens, organisé à La Haye, en juillet dernier. Une réunion de suivi est actuellement en préparation avec l'aide du Royaume de Jordanie, et se tiendra avant la fin de l'année, afin de continuer les préparatifs pour une intégration de l'Iraq à l'OIAC et à son régime de vérification.

L'engagement de l'OIAC à l'égard de l'Afrique reste très fort. En fait, il se transforme en une relation de coopération solide, canalisée par nos propres États membres africains à La Haye et par la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. Quelques États restent encore en dehors de la Convention. Je les ai rencontrés au cours des semaines précédentes, en Afrique et ici, aujourd'hui même, à New York. Les perspectives d'adhésion sont favorables, confirmant le soutien de longue date de l'Afrique à l'élimination de toutes les armes de destruction massive de son continent et du reste du monde. Jeudi dernier, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président Konaré, a exprimé son ferme soutien et son engagement à l'égard des principes et objectifs de la Convention sur les armes chimiques ainsi que son désir de travailler avec l'OIAC en direction de cet objectif.

Une préparation sérieuse s'impose pour permettre au Secrétariat technique d'offrir et de coordonner une assistance en cas d'urgence impliquant l'emploi d'armes chimiques. Cette semaine, se tient à Lviv, Ukraine, une importante manifestation : un exercice sur le terrain de l'Assistance conjointe de 2005. Par cet exercice nous entendons étudier la capacité des États membres, des organisations internationales, notamment de l'OTAN et des Bureaux des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, à fournir une aide d'urgence sous différents aspects conformément à leurs mandats et à coordonner leurs actions dans une région frappée par une catastrophe. La possibilité de largage de produits chimiques toxiques par des terroristes a accru l'intérêt des États parties à la Convention à l'égard de l'application de l'article X de la Convention. L'exercice met l'accent sur un scénario de cas réel et a pour objet de renforcer notre capacité collective à réagir à des événements imprévus.

L'OIAC mène actuellement de nouvelles actions au titre des articles X et XI de la Convention relatifs à la coopération et à l'assistance internationales et qui revêtent un intérêt particulier pour nos nombreux États

membres de pays en développement et de pays aux économies de transition.

Dans le domaine de la coopération internationale, l'OIAC continue d'inciter ses États membres à appuyer la mise en œuvre de la Convention et à promouvoir l'utilisation pacifique des activités liées aux produits chimiques et à l'industrie chimique.

Plus récemment, nous avons terminé la deuxième édition des cours de formation d'aptitude analytique pour le personnel technique et la sixième édition du Programme associé de l'OIAC. Plus de 100 experts venant de 73 États membres aux économies en développement ou en transition y ont participé. Ces programmes et d'autres qui fournissent l'équipement et l'assistance en laboratoire ont pu être menés et étendus grâce à l'appui de nombreux États membres de l'Organisation, de sociétés privées et d'institutions publiques. Je les remercie tous pour leurs généreuses contributions, notamment celle, très importante, fournie en 2005 par l'Union européenne pour soutenir l'universalité de l'OIAC, la mise en œuvre et les programmes de coopération internationaux au titre de l'action conjointe de l'Union européenne et dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive. Je prie l'Ambassadeur John Freeman du Royaume-Uni de bien vouloir transmettre nos sincères remerciements à l'Union européenne pour cette aide.

La Convention appartient à nous tous. Tous les pays, grands et petits, sont directement intéressés. Cet instrument ne doit pas être considéré comme un traité à l'intention de quelques-uns mais bien plutôt comme un traité pour tous. Il ne s'agit pas d'un instrument exclusivement destiné à ceux qui possèdent des armes ou disposent de la capacité industrielle de les mettre au point.

À travers ses activités de vérification, à travers l'accroissement de son action pour renforcer la mise en œuvre nationale et à travers ses programmes dans les domaines de la coopération et de l'aide internationale, l'OIAC reste sur le terrain et apporte une contribution tangible à la paix et à la sécurité.

J'invite tous les pays à se joindre à nous pour que cette Convention unique, définie par le Secrétaire général comme faisant partie des 25 traités les plus importants du système des Nations Unies, puisse réaliser pleinement ses promesses et contribuer ainsi à

la préservation de la paix et de la sécurité, auxquelles nous aspirons tous.

L'OIAC est une organisation relativement nouvelle. Son entrée en vigueur ne date que de huit ans. Au cours de ces huit années, elle a réussi à s'affirmer comme un organe technique crédible et sérieux disposant d'un mandat clair. Il n'est pas exagéré de dire qu'avec la Convention sur les armes chimiques et son organe opérationnel, la communauté internationale peut avoir un bon exemple d'un multilatéralisme réussi.

Dans cet esprit, nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son Directeur général, mon ami et collègue Mohamed ElBaradei, pour le Prix Nobel si mérité qu'ils ont reçu vendredi dernier. En tant que jeune organisation sœur, l'OIAC estime que l'Agence internationale de l'énergie atomique est un important stimulant pour notre propre action et contribue à augmenter les chances d'édifier un monde de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : La déclaration de M. Pfirter sera très utile mercredi, lorsque nous examinerons les questions relatives aux autres armes de destruction massive.

M. Al-Anbaki (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation iraquienne, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer la présence de l'Ambassadeur Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), au débat thématique de la Première Commission et de lui adresser nos vifs remerciements pour l'assistance que lui-même et son organisation ont fournie à l'Iraq pour préparer l'adhésion de notre pays à la Convention sur les armes chimiques. L'OIAC a aidé l'Iraq à former les techniciens qui seront à l'œuvre lorsque l'Iraq adhèrera à la Convention, à une date que nous espérons proche.

À ce sujet, je voudrais évoquer un certain nombre de points. Le 12 août 2004, le Ministre des affaires étrangères iraquien a adressé une lettre au Directeur général Pfirter, dans laquelle il soulignait l'attachement de l'Iraq au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et rappelait l'intention de l'Iraq d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques dès qu'un Gouvernement iraquien serait élu.

L'Iraq a participé à la deuxième réunion régionale des autorités nationales des États parties en Asie, qui s'est tenue à Beijing, du 20 au 22 septembre 2004. Mon pays a également participé, en qualité d'observateur, à la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue à La Haye du 29 novembre au 3 décembre 2004. Une délégation d'experts irakiens a assisté à un séminaire organisé par l'OAIC à Chypre, en coopération avec le Gouvernement chypriote, du 13 au 15 juin 2005. En outre, des experts irakiens ont participé à un séminaire organisé par l'OIAC à La Haye du 6 au 8 juillet 2005, et des préparatifs sont en cours pour prendre part à un séminaire qui se tiendra dans la capitale jordanienne.

À cette occasion, je tiens à remercier le Gouvernement japonais, qui, grâce à son aide, a facilité la participation d'experts irakiens. Je remercie également les missions des États-Unis et du Royaume-Uni à La Haye pour l'assistance précieuse qu'ils ont apportée dans ce domaine. Je ne manquerai pas non plus de remercier M. Ian Tudor pour son activité au sein de l'OIAC; il a grandement facilité la participation d'experts irakiens à ces séminaires. Je soulignerai qu'un comité spécial a été établi pour examiner en détail les recommandations aux organes législatifs irakiens concernant l'accession à la Convention sur les armes chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à la présentation des projets de résolution. Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M^{me} Mtshali (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud a le plaisir de présenter le projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour relatif au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le projet de résolution a déjà été remis au Secrétariat et sera publié sous la cote A/C.1/60/L.4.

Je prends la parole au nom des partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, c'est-à-dire le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon propre pays, l'Afrique du Sud.

Dans la déclaration de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, distribuée au cours du débat

général de la Commission, le 3 octobre 2005, nous précisons que le désarmement et le régime de non-prolifération nucléaires faisaient actuellement face à d'importants défis. Nous disons également que, selon la Coalition pour un nouvel ordre du jour, la paix et la sécurité internationales restent menacées du fait de la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires.

Le projet de résolution présenté cette année coïncide avec le soixantième anniversaire du largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, avec le manque de résultat concret de la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et avec l'incapacité du récent sommet de l'Assemblée générale de parvenir à un accord sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Ces éléments figurent aux alinéas du préambule de notre projet de résolution.

Le texte que nous présentons cette année est bref et centré sur ce que nous pensons être les éléments essentiels exigés pour réaliser de nouveaux progrès et maintenir l'élan voulu dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À ce titre, il reconnaît explicitement et entend souligner l'importance du TNP et de son universalité pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Le projet de résolution a pour objet de transmettre un message concret sur l'importance et la nécessité de respecter les engagements déjà pris en matière de désarmement nucléaire, notamment ceux issus de la Conférence d'examen du TNP de 1995 et 2000. C'est pourquoi ce texte est similaire à la résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour de 2004 (résolution 59/75) dont il s'inspire, et souligne les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le projet de résolution réaffirme également que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement et pour lesquels il est urgent que des progrès irréversibles soient accomplis sur les deux fronts.

Les partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour se sont efforcés de procéder à de larges consultations sur ce projet de résolution, à Genève et à New York. Nous apprécions les observations constructives reçues des délégations, notamment de la plupart des États dotés d'armes nucléaires.

Notre projet de résolution étant déjà connu de toutes les délégations, je n'entrerai pas dans les détails. Je dirai simplement que, selon nous, le texte est rédigé de manière à permettre à tous les États de l'appuyer, car il a pour objet de faire respecter les précédents engagements conclus par consensus.

C'est pourquoi, en raison des événements actuels, il est important que nous exprimions tous notre ferme appui au désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : À ce stade, aucune autre délégation ne semble souhaiter présenter un projet de résolution. Avant de lever la séance, je donne la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Bonilla Galvão de Queiroz (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens, à travers vous, à exprimer notre gratitude aux délégations qui nous ont témoigné, officiellement et officieusement, leurs chaleureux sentiments de solidarité à la suite de l'ouragan dévastateur qui s'est abattu sur mon pays. Je m'associe aux remerciements exprimés par mon Représentant permanent ce matin, lors de la séance de l'Assemblée générale, pour l'appui déterminé que la communauté internationale nous a accordé.

De notre côté, nous adressons nos condoléances à nos frères et sœurs du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan.

La séance est levée à 17 heures.